



Commentaire de la MMF sur le rapport BioInitiative

Le rapport BioInitiative¹ est un commentaire informel concernant certaines informations scientifiques sur les effets des champs électromagnétiques (CEM) sur la santé. Ce rapport critique fortement les deux normes d'exposition aux CEM, pourtant internationalement acceptées et largement adoptées, qui ont été développées par la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP), puis approuvées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Comité international sur la sécurité électromagnétique de l'Institut des ingénieurs en électricité et en électronique. Le rapport ne contient aucune donnée scientifique nouvelle, mais reflète les interprétations de chacun des auteurs telles qu'exprimées au cours de diverses manifestations passées.

L'avis des auteurs du rapport BioInitiative, ainsi que leurs travaux scientifiques, ont été pris en considération au même titre que ceux de leurs collègues scientifiques. Il est important de signaler que cela n'a donné lieu à aucune modification des conclusions tirées par plus de 100 recensions, rapports et positions gouvernementales publiées à ce sujet² dans le monde entier. Les conclusions de ces documents sont très similaires, et indiquent essentiellement qu'*il n'existe aucune preuve que l'exposition aux CEM dans les limites internationalement acceptées est nocive pour la santé.*

L'Initiative européenne EMF-NET³, a été invitée par la Commission européenne à commenter le rapport BioInitiative et ses fondements scientifiques. Les principales conclusions de l'EMF-NET sont les suivantes :

« (...) le « Résumé pour le public », a été rédigé sur un ton alarmiste et émotionnel et les arguments n'ont pas l'appui scientifique de recherches correctement menées sur les CEM.

Ce rapport manque d'équilibre ; il ne fait pas mention de rapports qui ne corroborent pas les affirmations et conclusions de ses auteurs »

Des tables rondes d'experts au niveau national ont également étudié avec attention le rapport BioInitiative, sa méthodologie et ses conclusions, ainsi:

- 1) The COMAR Technical Information Statement (2009) : Le rapport BioInitiative (...) a des nombreuses faiblesses et il propose un point de vue sélectif plutôt qu'une évaluation globale du sujet étudié.⁴

¹ <http://bioinitiative.org/report/index.htm>

² <http://www.gsmworld.com/health/links/independent.shtml>

³ <http://web.jrc.ec.europa.eu/emf-net/index.cfm>

⁴ COMAR Technical Information Statement: *Expert reviews on potential health effects of radiofrequency electromagnetic fields and comments on the BioInitiative Report.* Health Phys. 2009 Oct; 97(4): 348-56.



- 2) Office fédéral allemand de la Protection contre les radiations (BfS, 2008) : Le rapport BioInitiative présente des faiblesses scientifiques évidentes, notamment des a priori de sélection dans divers domaines de recherche⁵.
- 3) Le Conseil de la Santé s'est montré très critique vis-à-vis de l'approche utilisée pour le rapport BioInitiative (2008)⁶: « La méthode pluridisciplinaire de la valeur probante [utilisée par l'OMS et l'ICNIRP] donne lieu à un jugement scientifiquement sain, aussi objectif que possible. Le rapport BioInitiative n'a pas suivi cette procédure. » Le Conseil néerlandais de la Santé résume son évaluation en déclarant que le rapport BioInitiative « ne constitue pas une réflexion objective et équilibrée sur l'état actuel des connaissances scientifiques et ne fournit aucune raison de revoir les principes actuels d'évaluation des risques des expositions aux champs électromagnétiques. »⁷
- 4) Le Centre australien de Recherche sur les effets des fréquences radio (ACRBR) a publié une déclaration (2008), qui résume son évaluation comme ceci : « Dans l'ensemble, nous pensons que le rapport BioInitiative ne fait pas progresser la science et nous serions d'accord avec le Conseil néerlandais de la Santé pour dire que le rapport BioInitiative « ne constitue pas une réflexion objective et équilibrée sur l'état actuel des connaissances scientifiques. Tel quel, il ne constitue qu'un ensemble d'avis qui ne sont pas en phase avec le consensus scientifique et il ne fournit pas une analyse suffisamment rigoureuse pour lever les doutes quant à ce consensus scientifique. »⁸
- 5) Direction nationale danoise de la Santé (2007) : Le rapport BioInitiative a) n'apporte aucune raison de modifier les dispositions actuelles sur l'évaluation des risques pour la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques et b) ne comporte pas de données nouvelles et n'a pas pris en compte la qualité scientifique des rapports mentionnés de la façon habituelle⁹.

MMF soutient la recommandation d'ACRBR¹⁰ de prendre pour référence les rapports suivants : Projet international pour l'étude des champs électromagnétiques (CEM) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)¹¹, à la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP)¹², au Programme

⁵ http://www.emf-forschungsprogramm.de/int_forschung/wirk_mensch_tier/Synopse_EMFStudien_2008.pdf

⁶ Conseil néerlandais de la Santé. Rapport BioInitiative. La Haye : Conseil néerlandais de la Santé, 2008 ; n° de publication 2008/17E

⁷ <http://www.gr.nl/adviezen.php> (en néerlandais)

⁸ <http://www.acrbr.org.au/FAQ.aspx>

⁹ http://www.sst.dk/Forebyggelse/Miljo_hygjejne_og_sol/Ikke_-_ioniserende_straalning.aspx?lang=da (en danois)

¹⁰ Australian Centre for Radiofrequency Bioeffects Research <http://www.acrbr.org.au/FAQ.aspx>

¹¹ <http://www.who.int/peh-emf/fr/>

¹² <http://www.icnirp.org>



britannique de recherche sur la télécommunication mobile et la santé (MTHR)¹³ et à l'Agence australienne pour la protection radiologique et la sûreté nucléaire (ARPANSA)¹⁴ et « invite vivement toute personne intéressée à consulter ces organismes pour se faire une idée équilibrée de ce fascinant domaine de recherche. » Ces rapports ont produit des analyses faisant autorité en matière de recherche sur les effets biologiques des radiations électromagnétiques.¹⁵

Première édition septembre 2007 / Mise à jour: septembre 2009

¹³ www.mthr.org.uk/documents/MTHR_report_2007.pdf

¹⁴ <http://www.arpansa.gov.au/mobilephones/index.cfm>

¹⁵ <http://www.acrbr.org.au/FAQ.aspx>